

MAIRIE DE LAC-DES-ROUGES-TRUITES

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

Pour pertes de récoltes consécutives à la sécheresse

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les listes de parcelles concernées par un dégrèvement de Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB) ainsi que le montant des dégrèvements ordonnancés peuvent être consultés en Mairie à partir du 28 septembre 2026 aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie

À Lac-des-Rouges-Truites, le 28 septembre 2026

Le Maire, Jean RICHARD

